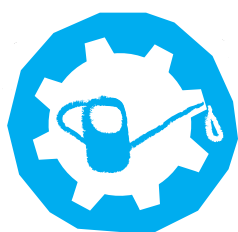


LES MEMBRES DU CERCLE

Pour un déroulement efficace des temps de travail, il est essentiel qu'un Cercle se dote d'un facilitateur et d'un secrétaire pour ses réunions.



LE FACILITATEUR

Élu par processus d'élection sans candidat.

Veille au respect par le cercle des règles de gouvernance et des processus opérationnels adoptés par l'organisation.

- Prépare l' espace de réunion avec le Secrétaire; L'ouvre et le ferme.
- Facilite les réunions en veillant au bon déroulé et respect des processus.
- Donne le rythme, fluidifie les échanges, veille à la répartition des prises de parole dans les espaces de libre échange.
- Recentre le dialogue.
- Questionne en revenant sur la tension, la raison d'être, la conscience de l'ici et maintenant.
- Évite les discussions et commentaires hors processus.
- Posture neutre et diplomate.



LE SECRÉTAIRE

Élu par processus d'élection sans candidat.

Renforce la gouvernance interne du Cercle en conservant et veillant à la bonne tenue des registres du Cercle.

- Organise les réunions du Cercle, en avise tous les membres du Cercle en précisant les horaires et lieux des réunions planifiées.
- Prépare la réunion avec le Facilitateur.
- Le gardien des règles et de la mémoire du cercle.
- Gardien du temps.
- Etablit les Relevé de décisions de toutes les réunions du Cercle.
- Réalise les compte rendus, les archive, les envoie aux membres du cercle.
- Met à jour la gouvernance du cercle sur le support approprié.
- Arbitre en cas de litige sur les interprétations de la gouvernance.
- Prend la facilitation en charge lorsque le facilitateur est en incapacité de le faire (indisposition) ou en posture de membre.



LES MEMBRES DU CERCLE

- Au service de l'action commune.
- Tentent de respecter les règles du cercle, d'être en posture de coopération avec le facilitateur et le secrétaire, afin de participer de la façon la plus appropriée au bon déroulement de la réunion.